

Commune de Romanel-sur-Lausanne
Préavis 50/2015 au Conseil communal
Crédit d'ouvrage pour le trottoir Nord du Carrefour Judée-Village et Réponse
au postulat P.-O. Hornung et consorts
« Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Messieurs P.-O. Hornung, Patrick Maspoli, Thierry Henry, Michel Bertholet s'est réunie le mardi 3 mars à la Maison de commune afin d'examiner ledit préavis. Cette séance s'est faite en la présence de Monsieur Edgar Schiesser, Syndic, Monsieur Denis Favre, Municipal. Madame Astrid Pingoud était excusée. Nous les remercions pour leurs explications et éclaircissements du dossier.

1^{ère} partie sur le préavis

Ce préavis est directement lié au postulat P.-O. Hornung et consorts et aux travaux en cours au chemin de la Judée. Il répond également à diverses interpellations lors de Conseils suite à la suppression du passage pour piétons, et permet de finaliser le carrefour Village-Judée.

La commission a soulevé la question du trottoir jusqu'à la fontaine. La municipalité a estimé qu'il n'y avait pas assez de passage pour justifier actuellement son prolongement, ce d'autant plus qu'elle n'est pas propriétaire de la bande du terrain à cette endroit. Elle a néanmoins laissé une porte ouverte en fonction des futurs travaux prévus aux Terreaux figurant au plan des investissements. Cet ouvrage doit pouvoir supporter le passage d'un engin de déneigement.

Afin de profiter des travaux de la Judée, la municipalité a décidé d'effectuer la mise à l'enquête publique de manière anticipée. En cas, d'acceptation du Conseil et sous réserve de la négociation avec les propriétaires privés, les travaux pourront se dérouler au mois de mai.

2^{ème} partie sur le postulat

La commission a interrogé la municipalité sur le fait d'avoir lié le postulat avec le présent préavis. La raison principale est d'éviter de nommer plusieurs commissions et permet une première réponse au postulat.

La municipalité est consciente des problèmes soulevés par le postulat et les a déjà partiellement intégrés dans les projets futurs notamment la réfection du chemin des Terreaux.

Les travaux seront priorisés en fonction des finances et du besoin d'aménagement des sous-sols de la commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal Nr. 50/2015 adopté en séance du 16 février 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1) d'accepter le Préavis tel que présenté ;
- 2) d'accorder le crédit de **Fr. 88'000.--**, représentant le montant total de ces travaux ;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée de 30 ans ;
- 5) de prendre acte du rapport figurant sous point 9 ci-dessous en réponse au Postulat P.-O. Hornung et consorts du 5 novembre 2014, intitulé « cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare – Le parcours du hérisson »

Romanel, le 3 mars 2015

Astrid Pingoud, commissaire

P.-O. Hornung, commissaire

Patrick Maspoli, commissaire

Michel Bertholet, président

Thierry Henry, rapporteur

.....
.....
.....
.....
.....